service de l'information (514) 286-2155 1001 St-Denis, Montréal H2X 3J1



nouvelles csn

Numéro 47

semaine du 28 août au 3 septembre 1979



POUR UNE LOI QUI ASSURE VRAIMENT LA SÉCURITÉ-SANTÉ AU TRAVAIL.

Le plan d'action adopté par le bureau confédéral prévoit que les conseils centraux étudieront le projet de loi 17 et décideront des moyens d'action régionaux en excluant les arrêts de travail. Actuellement, plusieurs conseils centraux sont déjà fixés pour la date de la réunion ainsi que pour le choix du responsable de la campagne.

Le projet de loi 17 est étudié en commission parlementaire en septembre pour revenir devant l'assemblée nationale au début d'octobre. Des travailleurs membres de la CSN assisteront à chaque séance de la commission tandis que d'autres manifesteront pour que la loi 17 protège vraiment la santé et la sécurité au travail. Cette semaine, ce sont les travailleurs de Sorel et de Québec qui défileront devant le Parlement POUR LA RECONNAISSANCE DE NOS DROITS COLLECTIFS DANS LA LOI 17.

RÈGLEMENT À LA DONOHUE — Le 17 août dernier, les mesureurs de bois de la DONOHUE et les employés de bureau du service forestier de cette compagnie ont signé une convention collective de trente-deux mois. Des modifications importantes ont été apportées aux salaires, aux régimes d'assurances, de retraite et de vacances. Les négociations continuent entre les syndicats des travailleurs forestiers et la Donohue.

LA CSN RÉAGIT AU PROJET DE LOI 17 SUR LA SÉCURITÉ-SANTÉ: QU'ON LE RETIRE IMMÉDIATEMENT OU QU'ON LE MODIFIE SUBSTANTIELLEMENT — C'est dans toutes les régions du Québec que la CSN dévoile cette semaine sa réaction face au projet de loi 17 sur la sécurité-santé. La semaine dernière, les membres du bureau confédéral se sont prononcés unanimement contre ce projet de loi qui constitue une attaque au syndicalisme et aux gains des travailleurs en matière de sécurité-santé.

Dans le mémoire qu'elle présentera au gouvernement le septembre prochain, la CSN affirme qu'est est favorable à l'adoption d'une loi qui assure la santé et la sécurité au travail mais qu'elle s'oppose au projet de loi 17 parce que, dans sa forme actuelle, on n'y retrouve pas ce que la centrale estime être essentiel pour empêcher que la santé physique et mentale des travailleurs ne soit altérée.

Le projet de loi érige plusieurs entraves à l'action syndicale pour la sécurité et la santé au travail, notamment en soustrayant complètement ce domaine à la négociation collective pour réintroduire la négociation individuelle. Pour ce qui est du comité paritaire, la solution-miracle proposée, la centrale estime qu'elle est désuète puisque, comme dans les endroits où elle existe déjà, les patrons garderont toujours leurs droits de gérance. Ces comités ne seront donc que des comités conjoints consultatifs, sans pouvoir décisionnel, des comités de café.

Le droit d'arrêter de travailler de la loi 17 n'est pas un droit collectif, contrairement à ce que la CSN réclame. Le gouvernement propose aux travailleurs qu'ils aient le droit de refuser un travail si le risque encouru n'est pas inhérent au travail ou s'il n'est pas habituellement vécu, ce qui ne laisse présager rien de bon pour l'amélioration des conditions de travail. En plus de conserver son droit de gérance, l'employeur disposerait du droit d'imposer des mesures disciplinaires si un travailleur montrait de la « mauvaise foi » dans l'exercice du « droit » d'arrêter de travailler. C'est donc l'introduction d'un régime policier à l'usine.

Comme on peut s'en rendre compte, le législateur a pensé à tout : la lutte pour la sécurité-santé muselée, les syndicats écartés du débat, le patron dispose de nouveaux pouvoirs répressifs et les bureaucrates ont à se mettre sous la dent. On a simplement oublié ce qui aurait dû être le seul but visé par une telle loi : des mécanismes permettant l'élimination des dangers à la source, le plus rapidement possible.

L'agenda du mouvement

septembre

- 3-8 CCNSP tournée provinciale pour les négociations.
- 4,5,6 Tournée régionale d'informa tion pour la négociation du secteur public.
- 6-7 **FESP** réunion du comité de coordination, à Montréal.
- 6-7 FNSBB réunion de l'équipe du Connexe du Québec, à Québec.
- 7 FAS réunion d'équipe, à Montréal.
- 10 CCSNM colloque sur la santé et la sécurité.
- 12 CSN réunion du comité d'orientation.
- 14 Réunion du service d'organisation et des conseils centraux à 9 h 30, au 1212 Panet à Montréal, salle 200.
- 14 CSN réunion du service d'organisation et des conseils centraux, à Montréal.
- 16-18 Commerce réunion d'équipe des salariés, aux Éboulements.
- 19-22 CSN réunion du conseil confédéral.
- 26-28 FTFP cours sur l'organisation, à Montréal.
- 25 Soirée de solidarité pour le cinquième anniversaire d'Uniroyal au 750 est, rue Roy à 20 h00.
- 27 et 28 Bureau fédéral de la FESP.

Octobre

- 21 au 25 Congrès régional du conseil central de Lanaudière.
- 25,26,27 Congrès du C.C. du Sud-Ouest québécois à Valleyfield.
- 26, 27 Bureau fédéral de la FNSBB, à Québec.

Montréal, 29 août 1979 — LA CSN CHOISIT UN RÈGLEMENT HORS-COUR POUR L'AFFAIRE REYNOLDS — Le bureau confédéral de la CSN a opté aujourd'hui pour un règlement hors-cour avec la Reynolds Aluminium qui avait obtenu du juge Masson de la cour supérieure que la centrale verse \$ 10 millions pour une grève sur le tas en 1967.

Il est toutefois bien entendu que la CSN accepte le règlement sans reconnaître sa responsabilité dans cette affaire. Après plusieurs heures de discussion, les membres du bureau confédéral ont considéré « qu'il était bon pour l'ensemble des travailleurs affiliés à la centrale de profiter de cette réduction de \$ 7 millions et demi qu'un rapport de force favorable a fait

accepter à la Reynolds ».

Lors de la conférence de pressse qu'il a donné suite à la décision, le président de la CSN a tenu à rappeler que ce déboursé de \$ 2,5 millions était le fruit d'une justice de classe et qu'il est grand temps que les relations de travail soient décriminalisées. « Nous sommes d'avis que la décriminalisation des relations de travail et la reconnaissance du droit de grève permanent sont devenus une urgence. Parce que les patrons risquent à tout moment de provoquer le chaos social par leurs attaques concertées, il est impérieux que le gouvernement introduise ces mesures. » C'est en ces termes que s'exprimait Norbert Rodrigue, président de la CSN.

Montréal, 28 août 1979 — LE PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES MÉCANICIENS DE MACHINE FIXE : UNE PORTE OUVERTE À L'AGRESSION DU DROIT AU TRAVAIL - La législation abusive et ambiguë, les changements technologiques douteux, l'élargissement ou plus simplement la suppression des définitions de tâche sont parmi les exemples d'agression au droit au travail que le gouvernement du Québec a choisi pour le règlement qu'il entend servir aux mécaniciens de machine fixe, dès le début de septembre. Le 25 juillet dernier, en pleine période de vacances, le gouvernement proposait un règlement qui, même avant son adoption, a déjà pour effet la coupure de 1000 postes de mécaniciens de machine fixe, soit 10 % de cette main-d'oeuvre. Appuyés par les membres du bureau confédéral qui sont aujourd'hui réunis à Montréal, les mécaniciens de six des fédérations de la CSN dénoncent violemment cette attaque. La vice-présidente de la CSN, Mme Gisèle Cartier, a demandé une rencontre avec le ministre du Travail, M. Pierre-marc Johnson. Elle espère ainsi obtenir que le projet de règlement soit fait en fonction des besoins de l'homme et non en fonction des besoins du capital et de la machine.

Pendant ce temps, le comité inter-fédérations qui a été formé pour réagir à ce règlement continue de demander aux syndicats de la CSN de faire pression par le biais d'un télégramme auprès du ministre Jonhson pour que ce dernier amende son projet de règlement. Le gouvernement profite actuellement des changements technologiques pour s'en faire un prétexte, afin d'élargir ses possibilités pour la réduction du nombre de postes dans les affaires sociales. Les mécaniciens de machine fixe s'opposent à la détérioration de leurs conditions de travail et à la menace de perte d'emploi que le gouvernement fait peser sur eux. Ils sollicitent l'appui général des membres

de la CSN.

Montréal, 1er septembre 1979 — UN RÈGLEMENT À L'AUTOMNE : C'EST POSSIBLE ET C'EST SOUHAITABLE — Voici des extraits du texte que les coordonateurs du Front commun nous livraient, pour faire état des négociations en cours.

Les offres patronales du printemps dernier, tant à la table centrale qu'aux tables sectorielles, ont confirmé l'alignement du Gouvernement du Québec et de ses partenaires patronaux sur les exigences du monde des affaires : diminuer les budgets alloués aux grands services publics et empêcher les travailleurs du secteur public d'obtenir des hausss de salaire (...)

Depuis le moment où le Front commun publiait un bulletin d'information sur la conjoncture (Front commun no 2, avril 1979), mettant en pleine lumière l'offensive patronale et gouvernementale visant à « appauvrir les travailleurs » on constate une accélération de cette

offensive (...)

D'un côté comme de l'autre, on le constate, la tâche que s'est fixé le Front commun de conserver les acquis gagnés de haute lutte depuis 1966 par les travailleurs, de corriger des injustices criantes et de faire reconnaître des droits fondamentaux, va rencontrer une résistance tenace de la part du monde patronal du public et du privé, solidaire dans sa volonté d'appauvrir (...)

Cela se traduit d'une part, à la table centrale, par la proposition de systématiser l'appauvrissement collectif et, d'autre part, aux tables sectorielles, par l'intention patronale déclarée de durcir l'organisation du travail, provoquant alourdissement des tâches, diminution

du personnel et détérioration des services (...)

Compte tenu des indispensables délais qui marquent le fonctionnement d'organisations syndicales soucieuses de démocratie interne, nous avons travaillé d'arrache-pied pour être en mesure de déposer nos demandes et nos projets de conventions au début de 1979, comme le souhaitait l'ensemble des travailleurs du secteur public. Nous avons réussi (...)

Par ailleurs, c'est pour le moins de façon tolérante que nous avons accueilli la tentative patronale de faire croire à un dépôt complet et cohérent de ses offres au mois de mars alors que, dans les faits, le dépôt des offres patronales et les corrections à des textes déposés visiblement à la hâte se sont poursuivis tout au long du printemps et

une partie de l'été (...)

Ces jours derniers, les différentes équipes syndicales aux tables sectorielles ont intensifié les négociations. Cela s'est traduit par des mouvements aux tables, selon des modalités propres à chacun des groupes, et qui ont été dans plusieurs cas jusqu'au dépôt de contrepropositions formelles (...)

À titre de coordonnateurs, nous proclamons une nouvelle fois la volonté du Front commun de poser les gestes nécessaires pour per-

mettre le déroulement rapide des négociations (...)

En fait, les instances du Front commun vous recommandent unanimement de nous donner le mandat de rechercher un règlement en

1979; c'est-à-dire d'ici les fêtes (...)

Un règlement cette année, ça veut dire qu'il faut prendre les moyens pour y parvenir. Personne n'est intéressé à revivre une ronde de négociation de 12 ou 18 mois ou même plus, comme on l'a déjà vu (...) Enfin, pour répondre aux inquiétudes des uns et aux calomnies des autres, il est clair que nous n'avons aucunement l'intention de laisser traîner les choses pour obéir à une hypothèse fumeuse qui veut que notre rapport de force soit meilleur s'il est utilisé en période référendaire. Nous l'avons maintes fois affirmé et nous le répétons : il n'y a aucun lien entre la négociation et le référendum. Nous avons l'intention d'en arriver à un règlement avant les fêtes. Si les négociations se prolongent après cette date, en 1980, c'est parce que le gouvernement et/ou ses partenaires l'auront cherché.

Dans l'immédiat donc : négociations intensives

Vers la mi-septembre : un premier bilan vous sera livré

Vers la mi-octobre : un second bilan sera tracé.

C'est à ce moment qu'il s'agira de vérifier si les décisions de la miseptembre se seront avérées suffisantes ou s'il ne faudra pas aller plus loin pour qu'aux fêtes, les travailleurs puissent avoir leur convention. RÈGLEMENT DU CONFLIT À CHARLEROIS-BOYER — Après 18 mois de grève, les travailleurs de Charleroi-Boyer ont pu retourner au travail grâce à l'intervention du ministère des Affaires sociales. Les grévistes ont obtenu la réintégration de trois travailleurs au pavillon et de 31 autres dans le réseau des Affaires sociales. Il reste maintenant à voir à ce que l'entente soit respectée.

REJET DES OFFRES PATRONALES À 100 % CHEZ LES FRÈRES CLE-MENT LTÉE — Les quarante travailleurs de l'usine « les Frères Clément Ltée » ont rejeté unanimement par scrutin secret les dernières offres patronales au chapitre des salaires. L'entreprise qui est la propriété de la firme de gestion NORCA offre \$ 0.30 aux travailleurs qui demandent \$ 1.50 pour un contrat d'un an. Les travailleurs qui auront le droit de grève le 17 septembre prochain ont acquis la conviction que l'expansion et la consolidation de Norca ne se fera pas sur leur dos.

LES EMPLOYÉS DE SIDBEC-FERU-NI ACCEPTENT LES DERNIÈRES OFFRES PATRONALES - Les employés de Sidbec-Feruni de Contrecoeur, affiliés à la CSN, ont accepté hier, le 29 août, les dernières offres de la compagnie. La nouvelle convention a été acceptée à 75 % et elle est d'une durée de trois ans. Les principaux gains des travailleurs de Sidbec-Feruni sont les suivants : amélioration des clauses de sécurité-santé et de libération syndicale, amélioration des montants alloués en prestations de maladie, des vacances annuelles et de l'indexation au coût de la vie

RÈGLEMENT À LA COOPÉRATIVE AVICOLE DE SAINT-DAMASE —

Après vingt-deux jours de lock-out, la Coopérative avicole de Saint-Damase vient de mettre fin au conflit en cédant à la majorité des demandes syndicales. Le lundi 27 août dernier, les membres du syndicat, réunis en assemblée générale, ont accepté à 90,5 % les dernières offres de la compagnie et le retour au travail s'est fait le 29 août. Pour les travailleurs de la Coopérative, il s'agit d'une grande victoire puisque c'est la première fois qu'ils obtiennent une convention qui contient les mêmes avantages que ceux des travailleurs des abbatoirs de Saint-Jean Baptiste, Sainte-Rosalie et Berthierville.

Montréal, 4 septembre 1979 — FIN DE LA GRÈVE ET REN-TRÉE AU TRAVAIL CHEZ NACAN — Après 14 mois de grève. 12 mois de négociations pour la convention collective et 2 mois pour le protocole de retour au travail, les travailleurs de l'usine Nacan de Boucherville sont retournés au travail aujourd'hui, fiers d'avoir gagné cette bataille malgré l'entêtement des patrons. Même s'ils ont signé une bonne convention, les travailleurs qui ont dû lutter farouchement pour obte-nir que leur syndicat CSN soit reconnu considèrent que cette bataille n'est pas terminée puisque la compagnie a obtenu trois suspensions pour activités syndicales, à part les cinq mises-à-pied. Le président du syndicat, M. Robert Forest, au nom des ex-grévistes de Nacan, tient à remercier tous les membres de la CSN, tous les syndicats affiliés, qui, pendant ce long conflit patronal, n'ont pas cessé de soutenir les grévistes. Des activités de financement sont actuellement mises en marche pour aider les travailleurs qui n'ont pu réintégrer leurs postes. Un vidéo sur le conflit de Nacan sera bientôt disponible et les syndicats qui aimeraient l'emprunter sont priés de communiquer avec Robert Forest, 632-5043 ou avec le Conseil central de Montréal, 286-2021.

Montréal, 29 août 1979 — DÉBRAYAGE AU COLLÈGE MONTMORENCY À LAVAL — Le syndicat des professionnels du collège Montmorency à Laval débrayait ce matin, mettant ainsi à exécution la menace de perturber la rentrée scolaire dans cette institution. Depuis le 1er mai dernier, sept postes de professionnels ont été abolis, sur une possibilité de 18. L'administration prétend que c'est une baisse de la clientèle scolaire qui est à l'origine de ces mises-à-pied.

Suite à la déclaration de surplus de personnel émise par le Collège en avril dernier, le Syndicat a déposé huit griefs alléquant que le Collège avait procédé à l'encontre de la convention collective au chapitre de la sécurité d'emploi. Depuis ce temps, plusieurs tentatives de règlements ont été proposés par le Syndicat lors de rencontres avec les représentants patronaux et le Conseil d'administration du Collège. Certains moyens de pression n'ont pas encore été dévoilés par le Syndicat qui enquête présentement sur le fonctionnement administratif du collège mais notons que la convention collective de travail des professionnels est échue depuis le 30 juin et que les offres patronales affichent un net recul au chapitre de la sécurité d'emploi.

LA CSN APPUIE LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS OUI RÉ-CLAME OUE 14 SYNDICALISTES IRANIENS SOIENT LIBÉRÉS — À l'instar de la Fédération internationale des Droits de l'homme, la Ligue des Droits et Libertés se joint à la campagne internationale en cours pour la libération immédiate des 14 syndicalistes iraniens détenus à la prison d'Ahwaz en Iran. Cette campagne qui a débuté en France au cours du mois de juin 1979 a recu jusqu'à présent l'appui de nombreuses organisations syndicales, politiques et démocratiques dans le monde, notamment en France, en Angleterre, en Espagne au Portugal, en Belgique, en Suisse et en Allemagne.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration de la Ligue des Droits et Libertés ont voté, lors d'une réunion tenue le 27 août 1979, pour qu'on fasse parvenir à l'ambassade de l'Iran au Canada un télégramme où ces détentions

seront dénoncées.

On est ensemble. Contre l'oppression des femmes, le temps est à l'action. Le samedi 3 novembre 1979 auront lieu au Cégep Maisonneuve de la rue Sherbrooke les États généraux II des travailleuses salariées québécoises. La garderie « la Vermouilleuse » sera sur place.

Le septembre chilien. Le Comité Québec-Chili tiendra une soirée de solidarité en appui aux peuples chilien et latino-américains le 14 septembre 1979 à 20 heures. La soirée aura lieu au sous-sol de l'église N.-D. du Rosaire, 805 Villeray à Montréal. En cette soirée, il sera question d'une montée des forces populaires au Chili, de l'unité des forces syndicales dans plusieurs pays latino-américains et de la récente victoire du peuple nacaraguayen. Musique et chants québécois ou latino-américains alterneront.